



Canada  
Province de Québec  
MRC des Appalaches  
Municipalité de Saint-Julien

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Aux personnes et organismes intéressés.**

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

1. le règlement de concordance numéro 349 amendant le règlement de lotissement numéro 242 est entré en vigueur le 10 septembre 2014 suite à l'émission du certificat de conformité émis par la secrétaire-trésorière de la MRC des Appalaches.
2. Une copie du règlement de concordance numéro 349 est disponible pour consultation au bureau municipal, 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, du lundi au jeudi, de 9 heures à 16 heures.

Donné à Saint-Julien, ce 21 novembre

Josée Bournival

Directrice générale/secrétaire-trésorière